



DEL- 2023 -0018

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 30 Mars  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2023

**OBJET :**

**RÉSULTAT  
CONSULTATION  
CŒUR DE BOURG**

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme PASQUEREAU C.,

**POUVOIRS :** M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.  
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme BARON B.

**SECRETARE :** Mme LAMBERT B.  
-----

M le Maire, rappelle la décision des élus du 19 janvier 2023, de lancer une consultation pour une étude de programmation pour la revitalisation du cœur de bourg.

Cinq bureaux d'études ont été sélectionnés et auditionnés le 16 mars 2023, en présence des services de la Communauté de Communes Sèvre et Loire : Agence Citte Claes – ST HERBLAIN, Atelier sites et Projets – MONTAIGU VENDEE, Audicce Val de Loire – SAUMUR, Ouest Aménagement – CARQUEFOU, SIAM – TOURS.

Au vu de la présentation de ces cinq bureaux, la commission d'appel d'offre après réflexion a décidé de retenir l'Agence Citte Claes

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :  
- de retenir le bureau Citte Claes

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le - 3 AVR. 2023

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : - 4 AVR. 2023

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE,  
Pascal EVIN